



COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MAI 2016

Date de convocation du conseil municipal : le 27 avril 2016

Présents : Yves GENEVOIS, Marc ARNAUD, André BONSIGNORE, Jean-Luc BASSET, Marie-Claude CHANTELAUZE, Pierre-Emmanuel JACQUEMET, Mikael THOMAS, Nadine VERNEY

Absents ou excusés : Marianne MICHEL et Antoine GIEU

Pouvoirs : Marianne MICHEL à Yves GENEVOIS et Antoine GIEU à Marc ARNAUD

Secrétaire de séance : Mikaël THOMAS

Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :
www.mairie-de-vaujany.fr

- 1) Le Conseil approuve le procès-verbal du 1^{er} avril 2016.
- 2) Le Conseil approuve l'avenant n°1 de la convention avec la Communauté de Communes de l'Oisans relative à la mise en œuvre du service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme.
- 3) Le Conseil décide d'attribuer le marché pour les travaux de réfection des façades bétons Gare G2-G3 du téléphérique du Dôme des Rousses à la SAS CONSTRUCTION SAVOYARDE, 590 ZA des Iles de Macot – 73210 MACOT pour un montant de 84 810 € HT.
- 4) Le Conseil approuve le nouveau montant programme pour la réalisation de la piste des Outres fixé à 2 500 000 € HT honoraires inclus, l'Avant-Projet (AVP) pour un montant de travaux de 2 300 000 € HT et l'allotissement des travaux. Il autorise également M. le Maire à déposer les dossiers en vue de l'obtention du permis d'aménager (DAAP), à entreprendre toutes les procédures administratives préalables nécessaires, à solliciter des subventions et à lancer les consultations afférentes pour la réalisation des travaux.
- 5) Le Conseil approuve le montant du programme pour le remplacement du télépulsé de l'Enversin fixé à 6 300 000 € HT honoraires inclus et décide de lancer la consultation de maîtrise d'œuvre afférente.
- 6) Le Conseil approuve le devis de l'Association Outdoor Initiatives, la convention établissant l'organisation du produit « trail » sur le territoire de la Commune de Vaujany avec la Commune de Villard Reculas base principale de la Station de trail de l'Oisans, Les Deux Alpes et Auris et la mise en place de cinq parcours sur le territoire communal.
- 7) Le Conseil prend acte du rapport annuel d'activités pour la gestion des équipements en eau potable sur le territoire de la Commune durant l'année 2015 établi par la SAUR.
- 8) Le Conseil approuve l'avenant n°1 au marché intervenu avec la SARL PROFIL ETUDES relatif à la mission de maîtrise d'œuvre pour la modification de la filière de traitement de l'usine d'eau potable du Pré des Prés fixant le montant du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 29 430 € HT.
- 9) Le Conseil décide de créer :
 - a. 55 emplois d'agents saisonniers non titulaires pour la saison d'été 2016.
 - b. un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet pour le Service Technique à compter du 1^{er} juin 2016 et pour une durée d'un an, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.
 - c. un poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe à temps complet pour le Pôle Sports Loisirs à compter du 1^{er} juin 2016 et pour une durée d'un an, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité.
 - d. un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à temps non-complet une durée d'un an au Pôle Enfance.
- 10) Le Conseil décide de recruter une apprentie dans le cadre d'un BTS Service et Prestations Sanitaires et Sociales à compter du 1^{er} septembre 2016 au 30 juin 2018.
- 11) Le Conseil approuve la convention de gardiennage de l'Alpage de Montfrais afin d'assurer le fonctionnement de l'activité pastorale pour le compte de la Commune pour la saison 2016 et fixe à 15 245 euros la participation 2016 de la Commune au Syndicat d'Alpage de Montfrais.

- 12) Le Conseil décide de renouveler la convention d'occupation du chalet d'alpage du Bessey entre la Commune de Vaujany et le Syndicat d'Alpage de Montfrais pour la période du 15 mai au 15 octobre 2016 selon les mêmes modalités.
- 13) Le Conseil attribue les subventions suivantes :
- Association National des Croix de Guerre et de la Valeur militaire : 200 €
 - Association Sud Isère Téléalarme : 1 000 €
 - Association Canoë Kayak Oisans : 300 €
 - Association FNACA : 1 300 €
- 14) Le Conseil approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 78.25 euros à l'association Espace Belledonne, dans le cadre de l'organisation du projet culturel « BELLEDONNE & VEILLEES ».
- 15) Le Conseil approuve l'acquisition des tènements suivants dans le cadre de la régularisation foncière de l'emprise de la tourne paravalanche, au prix de 15€ du m² :
- a. un tènement d'une superficie de 1 712 m² Section E n°377 ;
 - b. un tènement d'une superficie de de 1 297 m² Section E n°378 ;
 - c. un tènement d'une superficie de 920 m² Section E n°380 ;
 - d. un tènement d'une superficie totale de 1 470 m² Section E n°381 et 382 ;
 - e. un tènement d'une superficie de 200 m² Section E n°402 ;
 - f. un tènement d'une superficie de 1 300 m² Section E n°452.
- 16) Le Conseil désigne les personnes qui pourront faire partie d'un jury d'assises pour l'année 2017.
- 17) Le Conseil décide de souscrire un emprunt de 8 500 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes dans le cadre du financement du Plan Pluriannuel d'Investissement 2016-2020 des budgets Ville et Eau et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt.

Le Maire,

Yves GENEVOIS

